

Abonnen Denis, PRAG honoraire, Docteur en Histoire contemporaine, Président d'honneur de l'AE-EPS

Mots clés : Evaluation - observation - histoire de l'EPS - AE-EPS

# Présentation du DOSSIER Enseigner l'EPS n° 2 : Observer, évaluer pour enseigner

## La biennale de l'AE-EPS

L'AE-EPS (Association pour l'Enseignement de l'EPS) a organisé les 17 et 18 octobre 2015 sa première Biennale. Pour cet événement, le Bureau national mandaté par le Conseil national de l'association a choisi comme thème « *L'observation et l'évaluation au service des progrès des élèves en EPS* ».

A cette occasion furent réunis dans les locaux de l'UFRSTAPS de Paris-Descartes cinq conférenciers<sup>1</sup> spécialistes des questions d'évaluation et/ou d'analyse des pratiques enseignantes, une quarantaine de collègues d'EPS présentant des procédés qu'ils avaient mis en pratique avec des élèves en situation habituelle de leçon d'EPS et 150 participants. Pour constituer un tel regroupement nous avons lancé un appel à communication via notre site Internet afin de permettre à des

collègues extérieurs à notre association de venir présenter leurs propositions au même titre que les adhérents de nos quatre groupes ressource.

Le Comité de lecture et d'expertise chargé de constituer le groupe d'intervenants a été guidé, en plus des caractéristiques habituelles de choix, par l'illustration faite au moyen d'un support vidéo. Ainsi nous avons comme objectif de mettre en évidence des pratiques d'évaluation et d'observation présentées par des enseignants de terrain. C'est, en conséquence, faire la démonstration que les enseignants d'EPS sont actifs dans la recherche et l'élaboration de leurs pratiques et qu'ils demeurent plus que jamais engagés dans un processus continu de formation didactique et pédagogique.

L'organisation de cette biennale avait ainsi comme ambition de créer un événement interactif pérenne pour favoriser les échanges entre professionnels de l'enseignement de l'EPS. Cet objectif permet d'identifier l'AE-EPS comme structure essentielle pour créer du lien propice au mode de formation entre pairs, but fidèle aux idéaux d'échange, de partage et de mutualisation des connaissances de notre association.

Cet ouvrage de la collection « *Les Dossiers Enseigner l'EPS* » est constitué par les Actes de la Biennale de l'AE-EPS. Les articles qui le composent, reproduisent le texte des conférences et reflètent fidèlement les exposés des intervenants.

## Un thème historiquement mobilisateur

Lorsque le thème de la première biennale de l'AE-EPS a été choisi il nous est apparu comme une évidence que dans un contexte éducatif l'évaluation et l'observation étaient liées. L'observation des élèves en situation d'apprentissage n'est pas toujours suivie par une notation, par contre, lorsqu'elle est au service du progrès des élèves elle s'inscrit d'évidence dans un dispositif d'évaluation formative.

D'autre part, l'évaluation est indissociable du processus éducatif et d'apprentissage. Et, en la matière, l'EPS ne se distingue pas des autres disciplines éducatives. Toutefois cela n'a pas toujours été le cas. Si nous considérons quelques moments importants de l'his-

toire de l'EPS, et que nous posons un regard de nature épistémologique sur les processus d'évaluation ou de notation, certaines caractéristiques du contrôle en EPS apparaissent liées aux orientations socioculturelles de la période. Les caractéristiques dominantes que nous pouvons relever nous semblent déterminées par la valeur de l'utilité scolaire et sociale de la discipline.

Nous soutenons que les formes du contrôle puis de l'évaluation en EPS et le protocole d'observation qui y est attaché traduisent la place occupée par l'EPS dans le système éducatif et la mission assignée à l'EPS dans la société.

Les Instructions officielles et les programmes permettent de positionner l'EPS dans le système éducatif. Elles attestent de la valeur accordée à cette discipline dans la société. Les pratiques pédagogiques de ses enseignants ont largement contribué à en faire évoluer les conceptions y compris le processus d'évaluation. Leurs actions ont continuellement consisté à démontrer l'utilité de leur enseignement et faire de l'élève qui s'y adonne pleinement et qui réussit, l'archétype de l'élève idéal du système scolaire.

1) Annie Feyfant, Geneviève Cogérino, Carole Sève, Stéphane Brau-Antony, Jérôme Guérin (grand témoin de la Biennale).

## Les fiches morphologiques : L'EP, de compensatoire à contributive

Si nous remontons au *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires de 1907*, qui constitue un des premiers documents officiels, les objectifs qui sont assignés à l'Education physique sont hygiéniques et de santé. Sa pratique équilibre les effets négatifs des positions statiques qui accompagnent les activités intellectuelles. L'éducation physique est donc compensatoire aux activités scolaires. Les buts qui lui sont attribués sont de nature à donner de l'énergie et apprendre à l'utiliser au mieux. L'exercice doit produire un résultat économique par des effets hygiéniques, correctif et moraux. Le contrôle des résultats se réalise au moyen des mensurations des élèves et sont répertoriés sur une fiche morphologique.

Cette forme d'évaluation perdure sous des formes variables jusqu'au Instructions officielles de 1945, sans changement notable. Même s'il s'agit désormais de veiller au développement normal de l'enfant, de lui donner l'habitude du geste naturel et de contribuer à l'affinement gestuel<sup>2</sup>, en matière de contrôle ou d'évaluation il est toujours question de vérifier les effets des exercices en surveillant l'évolution des mensurations (fiches morphologiques) et de traduire le travail effectué par une notation de performances qui ne sont soumises à aucun barème national<sup>3</sup>.

L'Education physique devient contributive aux autres disciplines d'enseignement. Des expériences pédagogiques d'envergure attestent de cette orientation. Elles sont condensées dans un ouvrage écrit par le Docteur Philippe Encausse, chef des services médicaux de la Direction générale de la Jeunesse et des Sports, préfacé par Gaston Roux et intitulé : *Influence des activités physiques et sportives sur le développement intellectuel et physique en milieu scolaire*.<sup>4</sup>

La caractéristique facultative de l'EP au BAC montre bien que cette activité des élèves n'a pas encore trouvé les moyens efficaces pour apparaître comme discipline éducative. Toutefois, ces diverses expériences effectuées par des professeurs d'EPS, sous le contrôle de médecins, tendent à démontrer que la pratique de l'EPS influence positivement les résultats obtenus par leurs élèves dans les disciplines intellectuelles.

## La mesure, par l'intermédiaire des activités sportives, pour classer les élèves

Au début des années 1950, le renforcement de la pratique des activités sportives au sein du système éducatif dans un contexte social favorable est initié par les professeurs d'EPS formés à l'ENSEPS jeunes gens. Ce mouvement se développe par l'intermédiaire des stages d'été dits de « recyclage » puis de « perfectionnement » de l'Amicale des anciens élèves de l'ENSEP<sup>5</sup>, ancienne appellation de l'AE-EPS. Il va donner les moyens à une évaluation statistiquement efficace des capacités physiques.

Le passage d'un contrôle de l'éducation physique par l'utilisation des fiches morphologiques à l'évaluation des performances sportives s'ordonne par l'intermédiaire de la revue EP.S, (dirigée alors par des représentants du CA de l'Amicale<sup>6</sup>), qui sollicite les enseignants de la discipline. A cette période les rédacteurs de la revue orchestrent la problématique de l'appréciation de la valeur physique dans de nombreux articles<sup>7</sup>. Pierre Parazols du Comité de rédaction de la revue EP.S et membre du C.A. de l'Amicale des Anciens de l'ENSEP a lancé l'idée d'un travail collectif sur 10 problèmes concernant l'Education physique<sup>8</sup>. L'appréciation de la valeur physique en est le n° 5. Ce travail débouche sur la proposition d'un barème de performances<sup>9</sup>.

A cette période le sport apparaît comme le « couronnement » de l'Education physique. Cette approche est amorcée avec les Instructions officielles de 1959 pour lesquelles la leçon éclectique comportait une partie d'exercices éducatifs sportifs. Avec la circulaire de 1962, l'apprentissage des sports intègre la leçon d'EPS<sup>10</sup>. Les Instructions officielles de 1967 renforcent cette tendance et soumettent le contenu de l'EPS aux activités sportives. Elle devient la matière scolaire qui véhicule le sport comme phénomène social et culturel dans l'enseignement. Ses responsables trouvent dans cet argumentaire la référence qui la rend conforme aux autres disciplines du système éducatif. L'usage de la table mise au point par Jean et Pierre Letessier permet de concevoir l'introduction d'une épreuve au BAC sur des critères généralisables à tous les lycéens de France<sup>11</sup>.

L'EPS devient obligatoire au BAC en 1959 (projet de Maurice Herzog). Mais cette obligation est tempérée par le fait que seuls les points au dessus de la moyenne comptent. Cela traduit bien l'ambiguïté d'un mode de certification qui n'attribue pas aux performances sportives la même valeur que les performances intellectuelles. Les dispositions naturelles ou génétiques sont primordiales dans les performances sportives alors que le résultat des épreuves intellectuelles apparaît davantage le fruit d'un travail personnel. En tout état de cause le registre du contrôle de l'EPS reste sur les bases d'une évaluation essentiellement certificative ou sommative. Cette évaluation, comme dans les autres disciplines, consiste à classer les élèves. La mesure des performances sportives et l'utilisation de la table Letessier, qui permet de comparer à distance deux élèves du même âge, remplissent parfaitement ce rôle<sup>12</sup>.

Dans le système éducatif le classement des élèves est une dominante, un souci permanent, afin de les orienter. L'Education physique

2) Ministère de la Guerre, *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*, « Considérations générales sur l'éducation physique » p. 1, 1907.

3) Ibid., « Contrôle des résultats obtenus au moyen des mensurations », p. 265.

4) Encausse P., *Influence des activités physiques et sportives sur le développement intellectuel et physique en milieu scolaire. Les expériences de Lyon, Vanves, Tours, Montauban, les classes de neige*. Direction générale de la Jeunesse et des Sports, 1957.

5) Abonnen D., *De l'Amicale de l'ENEP à l'AE-EPS (1936-1982). Engagement associatif et formation professionnelle continue des enseignants d'EPS*, thèse d'Histoire, Université de Provence, 2010.

6) Abonnen D., *ibid.*, « La création de la revue EPS », p. 297-304.

7) Parazols P., « Groupes de valeur physique et parcours-épreuve », EPS n° 3, décembre 1950, p. 24.

8) Thuriot, « Constitution d'un groupe de travail sur l'appréciation de la valeur physique », EPS, n° 9 juin 1952.

9) Letessier P. et J., « Construction d'un barème », EPS n° 16, juin 1953, p. 10-13.

Letessier J., « Les performances sportives et leurs classements », EPS n° 29 février 1956, p. 3-6.

10) « L'initiation sportive sous forme collective trouve sa place dans les deux heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive. L'enseignement des gestes sportifs les plus caractéristiques qu'il s'agisse de sports individuels ou de sports collectifs, constitue une partie de la leçon d'éducation physique et sportive. » Circulaire du 21 août 1962.

11) Letessier J., « La table générale de notation », EPS n° 36 juillet 1957, p. 12-14.

12) Parazols P., « Appréciation de la valeur physique » EPS n° 72 novembre 1964, p. 37-39.

a ainsi trouvé la solution pour répondre à ces exigences. Mais son rôle est minimisé, on peut même dire spolié, tant la part de ce qui fait sa particularité, le contrôle de l'apprentissage des pratiques sportives, est minoré en cas de mauvaise moyenne.

A cette période, des procédés pédagogiques basés sur l'observation et la comparaison avec des gestes des champions apparaissent. Mais l'apprentissage du contenu sportif ne donne pas lieu à l'introduction de formes d'évaluation formative. Pour l'heure, la pédagogie dominante est celle de la démonstration que ce soit par le professeur ou par un élève. L'élève qui apprend doit rapprocher son exécution le plus possible du geste démontré. Nous sommes bien encore dans la phase de la pédagogie du modèle et des manques<sup>13</sup>.

## De l'observation de l'élève à l'évaluation de sa motricité sportive. Exemple des sports collectifs

En confirmant les activités sportives, composantes de notre culture, comme moyens de l'EPS le rédacteur des Instructions officielles de 1967 fait de cette dernière un « *authentique et important domaine de l'éducation générale* »<sup>14</sup>, donc une discipline éducative comme les autres. Pourtant si elle est dans l'École, les professeurs qui l'enseignent n'en font pas partie. Mais cette situation paradoxale va permettre la mise en place d'expérimentations essentielles qui réussissent parce qu'elles sont hors du contrôle d'une grande structure étatique comme celle de l'Éducation nationale.

En adoptant les modes sportifs d'organisation de la classe, d'ailleurs préconisés par les Instructions officielles de 1967<sup>15</sup>, certains enseignants d'EPS délèguent une partie du contrôle de la séance aux élèves. Des expérimentations ont prouvé la valeur de la compétition, ressource motivationnelle, comme facteur

de progrès<sup>16</sup>. L'organisation de la classe sous forme de clubs<sup>17</sup>, permet aux élèves de porter leur regard sur l'activité de leurs camarades. Mais si des régulations interviennent, sans doute de façon informelle, elles ne concernent que les scores ou des jugements relatifs à des évaluations aux caractéristiques sommatives.

Pourtant c'est sur le soubassement de ces nouvelles pratiques enseignantes que les conceptions de l'EPS évoluent.

## Le groupe des sports collectifs de l'Amicale : observer, diagnostiquer et proposer des contenus

Que ce soit dans le cadre des stages Maurice Baquet pour la formation des animateurs de la FSGT ou avec le groupe des sports collectifs de l'Amicale de l'ENSEP, Robert Mérand initie une procédure d'innovation en EPS. Elle articule l'observation de l'activité de l'enfant et sa justification théorique à l'aide d'écrits de chercheurs en psychologie génétique. L'esprit général consiste à dépasser la conception des progressions des gestes techniques référées au modèle du champion sportif. La psychologie génétique faisait découvrir une singularité psychique et psychomotrice de l'enfant à différents âges de son évolution. Un intérêt évident se portait donc sur la motricité sportive de l'enfant. Pour cela l'observation de son comportement en situation réelle de jeu dans le contexte de la classe s'avérait primordiale.

Auparavant, Le Boulch dans son combat contre le dualisme cartésien et son plaidoyer pour une éducation physique psychomotrice et, dans une moindre mesure Justin Tessié et ses « *facteurs structuraux du mouvement* » sont passés par là. Malgré la mise à l'index de Le Boulch par les partisans d'une Éducation physique sportive par « *révérence* » à sa dimension culturelle, la profondeur de son apport agissait sur les esprits de toute une

génération de professeurs d'EPS en quête de changements profonds dans les méthodes de leur discipline.

Robert Mérand avait déjà abordé le principe de l'utilisation de fiches d'observation au cours d'un stage en 1963, réservé aux professeurs d'EPS enseignant en outre-mer<sup>18</sup>. Il le reprend dans des stages de l'Amicale de l'ENSEPS de 1965 et 1968 permettant de dépasser la vision simpliste et spontanée de séquences de jeu. Puis au cours des stages qui suivirent (Montpellier 1973, 1975), l'utilisation du magnétoscope permit d'analyser plus finement le comportement des enfants et adolescents en jeu et de proposer alors, après diagnostic, la construction des situations pédagogiques à partir d'un outil d'analyse<sup>19</sup>. Il est évident que les propositions du groupe de sports collectifs de l'Amicale apportaient une vision totalement différente de la séance d'EPS telle qu'elle était pratiquée. C'est la raison pour laquelle nous pouvons souligner que l'expression « *renovation de l'EPS* » alors employée pour caractériser cette démarche n'est pas usurpée. La substitution du « *plan type* » de la leçon d'éducation physique à celle de « *stratégie de séance* » ou encore les « *niveaux de jeu* » et la construction des « *situations pédagogiques* » sont autant d'avancées conceptuelles qui jalonnent les différentes sessions des « *rencontres de l'EP de Montpellier* ».

Cependant, le souci de détection des niveaux de jeu, « *le continuum* »<sup>20</sup> et la confrontation à une motricité de l'expert, « *le conservatoire* »<sup>21</sup>, aboutissent à des procédures d'évaluation qui privilégient encore le diagnostic et le sommatif.

Finalement, au cours de cette période foisonnante, si l'observation de l'activité de l'élève devient indispensable pour changer le contenu des séances d'EPS, les procédures de notation de l'élève n'ont pas considérablement évolué. Dans les pratiques enseignantes c'est toujours le triptyque athlétisme, natation, gymnastique

13) Pinturault J. « *Réflexions sur la leçon d'Éducation physique* » EPS n° 34 mars 1957, p. 7-9 ou encore Falguière C. « *Le Baske-Ball au professorat d'éducation physique* » EPS n° 63 janvier 1963, p. 43-44.

14) Instructions officielles, circulaire du 19 octobre 1967, « *Place de l'EPS dans l'éducation générale* ».

15) « *Obtenir la participation active des élèves en les associant, non seulement comme chefs de classe, chefs de groupes, capitaines d'équipes, mais aussi comme arbitres, marqueurs, chronométreurs, juges, responsables du matériel, etc.* » Programmation des activités physiques et sportives dans les établissements du second degré, « *Principes concernant l'attitude pédagogique du professeur* », p. 50.

16) Collectif, « *L'éducation physique au lycée de Corbeil-Essonnes* », EPS n° 75, mai 1965, p. 13-26.

17) Ibid. p. 13-26 ou *République des sports* de Rette Jacques, « *Aspects et problèmes de l'éducation physique* » Hyper n° 54 juillet 1959, supplément au n° 46 d'EPS, et « *La « gymnastique » de grand-père est morte !!!* » EPS n° 61 juillet 1962.

18) Collectif, « *Stage réservé aux professeurs d'EPS enseignant en outre-mer* », Hyper, Bulletin de l'Amicale des anciens élèves de l'ENSEP, novembre 1963, p. 2.

19) Hyper spécial sports collectifs, septembre 1975, p. 41.

20) Falguière Claude et Paolini Michel, équipe nationale d'animation des stages de sports collectifs de l'Amicale, « *Jeux sportifs collectifs et progressions en E.P.* » EPS, n° 147, septembre-octobre 1977, p. 32-35, et Hyper spécial sports collectifs n° 3, Amicale ENSEP, p. 50.

21) *Idem*.

qui permet par la mesure des performances ou par la codification des mouvements de délivrer une note à l'élève. Les sports collectifs, en fonction de son habileté dans certains secteurs de jeu, ne font bien souvent que pondérer la note de performance acquise.

## Un tournant : la pédagogie par objectifs et l'évaluation formative

Finalement c'est la découverte de la pédagogie par objectifs à la fin des années 1970 - début des années 1980, qui est l'élément déclencheur permettant l'entrée de l'évaluation formative dans le processus d'enseignement de l'EPS<sup>22</sup>. Si les objectifs opérationnels sont « *la fragmentation en comportements observables du projet pédagogique* » alors l'observation active des élèves prend une place importante dans la leçon et dans l'évaluation des élèves. La difficulté consiste cependant dans la formulation de ces objectifs opérationnels, du choix des situations pédagogiques à mettre en place, et dans la mesure de l'atteinte de ces objectifs par les élèves. Un questionnement autour de ces problématiques pose la question de la rénovation de l'éducation physique<sup>24</sup>. Avec ce nouveau paradigme pédagogique la vision de l'évaluation est modifiée. L'enseignant passe d'une évaluation simple du produit d'une action à une évaluation complexe du processus permettant de justifier un apprentissage. Faisant le compte rendu des « *Rencontres de l'EP de Montpellier 1979* » Jean Pinturault, figure du collectif des sports collectifs de l'Amicale, considère que « *L'évaluation devient un élément dynamique du processus pédagogique...* » et il ajoute que « *cette évaluation (formative) sous-tend une autre théorie de l'apprentissage* ». <sup>25</sup>

En 1979, les animateurs du groupe des sports collectifs de l'Amicale ont transformé le stage de sports collectifs en « Rencontre

de l'EP » afin de généraliser leur approche à d'autres activités physiques et sportives.

Les réflexions menées lors des « Rencontres de l'EP à Montpellier » qui suivent, conduisent à proposer les conditions d'une véritable innovation de l'EP : — méthodologie pour construire un projet pédagogique, travail en équipe d'établissement, démarche pour élaborer des contenus de formation. Un autre processus de recherche de contenus est envisagé : « *Le renversement méthodologique indispensable, que réalisent les méthodes nouvelles, doit placer au centre du processus éducatif, non plus la logique d'une matière immuable, mais la spécificité fonctionnelle de l'élève, avec ses besoins, ses rapports à son environnement personnel vécu le plus souvent de façon affective, ses structures propres — non dérivée de celles de l'adulte...* »

...En résumé, abandonner les contenus-matières pour tenter d'élaborer des contenus de formation ; ne plus se contenter, en éducation physique, de l'apprentissage d'habiletés spécifiques à telle ou telle spécialité sportive mais choisir de viser le développement de capacités et compétences porteuses de potentialité de transfert ». <sup>26</sup>

Ainsi, le projet d'EPS de chaque établissement est à même de pouvoir s'intégrer dans un projet général d'établissement. C'est d'ailleurs la constitution de ce projet d'EPS comprenant un dispositif d'évaluation qui sera la condition, en l'absence de programme national, pour considérer l'EPS comme une discipline d'enseignement ayant les caractéristiques pour être réintégrée à l'Education nationale. Ce sera chose faite entre la rentrée de 1981 et janvier 1982.

L'EPS endosse les finalités et objectifs généraux assignés au système éducatif : « *lutte contre l'échec scolaire, lutte contre les inégalités à l'école, lutte contre le chômage des jeunes* »<sup>27</sup>. Le projet d'EPS doit permettre

de pouvoir lutter contre l'échec scolaire et proposer des apprentissages intégrant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée, préconisations du rapport Legrand<sup>28</sup>.

## Comment intégrer l'évaluation de l'apprentissage des élèves dans l'épreuve du BAC EPS : le BAC 1984

Les nouvelles procédures de notation de l'EPS au BAC pour 1984 entérinent définitivement l'utilisation de l'évaluation comme un processus devant tenir compte du travail effectué par les élèves<sup>29</sup>. Le contrôle en cours de formation favorise en effet les formes d'évaluation formative car il s'agit bien de pondérer le résultat des aptitudes physiques par l'évaluation motrice complémentaire, les progrès et les connaissances.

Le syndicat majoritaire des professeurs d'EPS, le SNEP, voyant dans les actions de FPC au plan local le moyen de peser sur la construction disciplinaire pousse le chantier de l'évaluation. L'ouvrage *L'évaluation en EPS*<sup>30</sup> rassemble des propositions de collègues principalement de lycées qui s'engagent à partir des nouveaux textes sur les épreuves d'EPS au BAC.

L'Amicale de l'ENSEP ne reste pas inactive sur ce sujet. Ses dirigeants lancent des enquêtes nationales portant sur le BAC EPS en 1984<sup>31</sup> puis sur le brevet et le BAC en 1987<sup>32</sup>.

Des grilles de comportements caractéristiques apparaissent. Si le concept de niveau peut se référer à celui de taxonomie, alors l'évaluation de l'acquisition par les élèves d'étapes décisives dans le curriculum d'une APS, prend la caractéristique de formative. Le constat de la différence d'atteinte des niveaux par les élèves interroge et débouche sur la pédagogie différenciée.

22) Plusieurs articles publiés au cours de cette période attestent l'intérêt suscité par la PPO en EPS. Nous citerons :

Boyer Michèle, « *Nécessité d'une programmation d'enseignement* », bulletin de liaison des enseignants d'EPS de l'académie d'Aix-Marseille, n° 3 octobre 1976, p. 26-35.

ainsi que « *Programmation et enseignement* », EPS n° 145, mai-juin 1977, p. 10-13

Eisenbeis J., Maccario B., « *Les objectifs en question ou questions sur les objectifs* », EPS n° 157 mars-avril 1979, p. 6-12.

Esposito M., Pinturault J., « *Le Handball et les objectifs de l'EPS* », EPS n° 157, mai-juin 1979, p. 14-17.

L'Amicale au Québec. Voyage d'étude. Suite de plusieurs articles dont « *La pédagogie par objectifs* » dans 3 numéros d'Hyper (123, 124, 125 d'octobre 1979 à mars 1980).

23) Marsenach J., « *Définir les objectifs de l'éducation physique* », EPS n° 150 mars-avril 1978, p. 65.

24) Collectif, « *Aspects pédagogiques de l'EP. Propositions de rénovation de l'EP* » Hyper, n° 124 décembre 1979, p. 22-23.

25) Pinturault J. Amicale des anciens élèves de l'ENSEP, « *L'évolution de l'éducation physique* », EPS n° 164 juillet-août 1980, p. 10.

26) Collectif, « *Apports des Rencontres 1981* », Hyper supplémentaire au n° 134 avril 1982, p. 11.

27) Savary A., ministre de l'Education nationale. Revue EPS., 1982, n° 175, p. 4.

28) Legrand L. Pour un collège démocratique : rapport au ministère de l'Education nationale, Paris, Documentation française, 1982.

29) Circulaire du 11 juillet 1983.

30) Collectif, *L'évaluation en EPS*, SNEP, 1984.

31) Hyper n° 144-145 octobre 1984.

32) Hyper n° 155 mars 1987.

La commission verticale de l'EPS, destinée à étudier les conditions de la création d'une discipline EPS, porte la réflexion sur ses contenus et leur évaluation. La notion de niveau d'habileté est alors utilisée pour permettre aux enseignants de tenir compte du progrès des élèves. Les Instructions officielles de 1985 cadrent le rôle du professeur d'EPS dans le contexte de l'Éducation nationale.

« *Le professeur apprécie d'une part les conduites motrices développées au cours des apprentissages en jugeant la performance, c'est-à-dire le niveau de réalisation ou d'efficacité atteint, et le niveau d'habileté et d'apprentissage atteint par l'élève, d'autre part l'investissement et les connaissances pratiques relatives aux activités acquises.* »

« *L'élève doit connaître les résultats de son action. L'évaluation formulée par le professeur au début des apprentissages est ensuite directement effectuée par l'élève qui est alors en mesure d'identifier les difficultés rencontrées, ses possibilités individuelles, les contraintes et exigences de la tâche à accomplir. Il doit être en mesure d'apprécier progressivement la valeur de ses capacités physiques.* »

Le rôle professoral ainsi défini et les procédures d'évaluation qu'il doit utiliser sont susceptibles de faire de l'EPS une discipline d'enseignement comme les autres. « *Discipline d'enseignement, l'éducation physique et sportive participe ainsi au développement de la personnalité de l'élève.* »

Mais les contenus de l'EPS ne sont toujours pas déterminés en raison de conceptions différentes des membres de la commission verticale. Il reste encore à l'EPS à se trouver un programme pour devenir conforme aux autres disciplines du système éducatif.

Mais, concède le Doyen Pineau, à l'approche des années 1990, ce n'est pas chose faite<sup>33</sup>. Dans la perspective de l'acte unique européen en 1992 il est urgent que l'EPS précise son identité. Jusqu'à présent c'est bien le « *protocole d'évaluation qui l'authentifie comme discipline d'enseignement* »<sup>34</sup>.

Mais au cours de cette période un saut qualitatif a été franchi. L'évaluation fait partie de l'acte d'enseigner. « *Il n'y a pas d'enseignement sans évaluation et il n'y a pas d'apprentissage qui n'implique la connaissance des résultats de son action* »<sup>35</sup>.

Les professeurs d'EPS ont particulièrement conscience que c'est bien cette fonction indispensable qui va les distinguer des animateurs sportifs au regard des parents.

## Vers les compétences et leur évaluation

La loi d'orientation de 1989 qui invite à mettre l'élève au centre du système éducatif et la Charte des programmes de 1992 confirment la nécessité d'une pédagogie différenciée face à l'hétérogénéité des élèves. Les notions de compétence transversale et de compétence méthodologique apparaissent.

Les programmes d'éducation physique du collège<sup>36</sup> puis ceux du lycée<sup>37</sup>, et surtout les documents d'accompagnement qui les suivent, confirment l'utilisation de la notion de compétence pour déterminer ce qu'il y a à apprendre en EPS. Deux classes de compétences sont décrites. Celles qui découlent de la composante culturelle des activités physiques et sportives sont intitulées compétences attendues et celles qui concernent l'engagement des élèves, leur attitudes, l'acquisition de méthodes en deviennent la composante méthodologique.

Aujourd'hui, le système scolaire doit toujours lutter contre les inégalités et permettre la réussite de tous. Il épouse les valeurs de la République. Le concept de citoyenneté est mis en exergue. Il faut également lutter contre le décrochage scolaire.

L'EPS dans ce contexte est appelée à créer du lien social : « *Par la pratique scolaire, réfléchie, adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques, objets du patrimoine et d'une culture contemporaine, l'EPS concourt à l'épanouissement de chaque élève. Elle le confronte aux règles,*

*us, coutumes nécessaires à l'acquisition d'un indispensable savoir « vivre ensemble » respectueux des valeurs de la République, déclinées selon deux dimensions. La première, sociale, comprend le respect d'autrui, de la règle, des valeurs de loyauté, d'effort collectivement partagé. La seconde, individuelle, vise le goût de l'effort, la persévérance, le dépassement de soi, dans le respect des différences de culture, de genre, de potentialités. A sa mesure, l'EPS constitue un espace privilégié d'éducation aux rapports humains dans lequel l'élève construit une trajectoire et un engagement personnels* »<sup>38</sup>.

Lui est également recommandé de viser le plaisir dans l'activité : « *L'EPS doit développer et consolider le goût et le plaisir de pratiquer de façon régulière et autonome.* »<sup>39</sup>

Récemment, la nouvelle loi d'orientation sur l'École de 2013 préconise de modifier les modalités d'évaluation et de notation des élèves. Elle appelle « *à faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves vers une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.* »<sup>40</sup>

## Un ouvrage pour prendre date

C'est en tenant compte de ces dernières orientations que le thème de la biennale a été choisi. Il semble que nous soyons parvenus à un moment clé de l'enseignement. La pratique pédagogique au quotidien, et les procédés d'évaluation qui l'accompagnent, se conçoivent en intégrant un ensemble de contraintes : — réussite pour tous, prise en compte de la diversité, lutte contre l'échec scolaire, contre toute forme de discrimination et contre le décrochage scolaire. L'EPS est également soumise à ces contraintes. Elle n'est plus la discipline favorisée par l'engouement massif des élèves

33) « *La crédibilité de la discipline ne peut longtemps s'accommoder d'une telle situation* » Pineau C. « *L'EPS en 1992 ou les aventures d'une didactique* », EPS n° 211, mai-juin 1988 p. 71.

34) Pineau C. « *EPS, discipline d'enseignement* » EPS n° 205 mai-juin 1987, p. 23.

35) Compléments aux programmes et instruction de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, 1987.

36) Programmes de 6<sup>ème</sup>, BO du 18 juillet 1996 et programmes de 5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup>, BO HS du 13 février 1997, programmes de 3<sup>ème</sup> 15/09/1998.

37) BO du 12/08/1999.

38) Programme d'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique, Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010.

39) Ibidem.

40) Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, 8 juillet 2013, p. 51.

Loisel E., « *Le professeur d'éducation physique* », causerie radiodiffusée par le poste de Paris PTT le 18/10/1936, p. 2, archives de l'AE-EPS, dossier Mme Surrel.

à ses contenus. Mais, l'enseignant d'EPS, avec la spécificité de son action, peut proposer des modes d'intervention novateurs par l'intermédiaire de procédés d'apprentissage qui intègrent des formes d'évaluation révélatrices des aspirations et des besoins des élèves.

C'est la raison pour laquelle les dirigeants de l'AE-EPS ont souhaité marquer cette période par un événement fort et le prolonger par la rédaction des actes de la biennale.

### Pour répondre à la question posée dans l'appel à contribution cet ouvrage se compose de plusieurs parties.

La première est constituée par les textes des quatre conférences d'universitaires qui ont répondu à la sollicitation de l'AE-EPS. L'évaluation est tout d'abord replacée dans un contexte général d'enseignement avec l'exemple de plusieurs systèmes scolaires européens (Annie Feyfant). Les différents types d'évaluation sont ensuite discutés. L'évaluation formative est conçue comme la composante essentielle du processus didactique permettant de réguler les apprentissages (Stéphane Brau-Antony). Les modalités de l'observation mise en place par les enseignants sont alors essentielles. Elles dépendent des démarches d'enseignement et donc des théories de l'apprentissage sous-tendues par de telles conceptions. Pour aider les élèves à atteindre les compétences visées les enseignants utilisent des formes de suivi pour vérifier l'effet de leur enseignement. La connaissance de ces différents processus est indispensable pour situer l'intérêt de leurs interventions avant et après leurs leçons (Carole Sève). Enfin une réflexion, à partir de deux études de cas, portant sur une évaluation sommative et leurs dispositifs de notation, est menée sur l'identification de certaines conceptions de l'équité développées par les enseignants et les procédures d'ajustement qui s'y rapportent (Geneviève Cogérino).

La deuxième partie, illustrative, comprend l'ensemble des 39 interventions des collègues d'EPS invités à présenter leurs propositions concrètes en réponse à la question posée par le thème de la biennale : l'observation et l'évaluation au service des progrès des élèves en EPS.

Pour commodité de lecture les communications professionnelles ont été regroupées suivant des thèmes qui nous sont apparus après leur analyse approfondie. Elles ne sont pas le résultat d'une interprétation soumise à des sujets proposés à l'avance. Leur choix s'est fait à posteriori. Il n'y avait donc aucun projet de guidage hormis l'illustration par des séquences vidéo des pratiques réelles de terrain. Aussi, nous pouvons dans une certaine mesure considérer ces thèmes comme l'affirmation des préoccupations essentielles des collègues investis dans la question de l'évaluation en EPS en relation avec les objectifs actuellement assignés par les textes officiels régissant notre discipline et notre système scolaire en général.

Ces neuf thèmes traduisent bien un engagement pour une évaluation formative, voire parfois même formatrice, avec la participation active des élèves dans les dispositifs proposés. Une thématique se distingue légèrement car les intervenants situent leurs interventions dans le cadre de la formation des enseignants stagiaires. Mais c'est également de dispositifs d'évaluation formative dont il est question. Ainsi, que ce soit par l'utilisation des TICE, à l'aide de repères, d'indicateurs de compétences ou par la prise en compte de la mobilisation des élèves, ou encore envisager une évaluation sans note, en situation de co-évaluation ou d'auto-évaluation, il est toujours question de mettre les dispositifs d'évaluation proposés au service du progrès et de la réussite de tous les élèves.

La troisième partie de l'ouvrage ne doit pas être considérée comme conclusive. Elle comporte les exposés des quatre groupes de travail didactique et pédagogique de l'AE-EPS (que nous intitulerons Groupes ressource). Leurs thématiques de réflexion et de proposition sont connues. Mais c'est l'occasion de présenter, dans le contexte nouveau de la loi d'orientation de 2013, renforcée par le décret du 31 décembre 2015 préconisant « une évaluation positive, simple et lisible valorisant les progrès », leurs choix et leurs problématiques sur un sujet aussi actuel que celui de l'évaluation en EPS, dans une Ecole exigeante certes, mais également bienveillante.

Cet ouvrage rapporte donc parfaitement le contenu des exposés de la biennale et reflète bien l'esprit dans lequel notre association est engagée depuis 80 ans au service de l'évolution de l'EPS et dans la formation entre pairs des enseignants professionnels de l'EPS.

Nous souhaitons que les propositions qui se dégagent de ces différents textes favorisent une réflexion et que des échanges féconds révèlent le rayonnement d'une profession dont le savoir-faire et l'ingéniosité sont sollicités par la mise en place des nouveaux programmes d'EPS. Chaque enseignant peut et doit trouver dans l'expérience des autres de quoi construire la sienne. L'enseignant d'EPS, comme le préconisait Ernest Loisel, l'initiateur de l'Amicale, doit être le concepteur de ses leçons.

« Sa méthode ne sera celle de personne, mais la sienne, celle qu'il aura mûrement réfléchi dans son contact quotidien avec les enfants, au cours de discussions également quotidiennes avec ses maîtres »<sup>41</sup>.

Dans le respect de principes éthiques, faire l'EPS que nous souhaitons, c'est aussi faire une EPS qui permette la réussite de tous.

## Bibliographie

- Arnaud Pierre, *Les savoirs du corps. Education Physique et Éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, PUL, Lyon, 1983.
- Attali Michaël, Saint-Martin Jean, *L'éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation*, Paris, Armand Colin, 2004.
- De Landsheere Viviane et Gilbert, *Définir les objectifs de l'éducation*, PUF, Paris, 1978.
- Hébrard Alain, *L'éducation physique et sportive. Réflexion et perspectives*, coédition revue STAPS et revue EPS, Paris, 1986
- Klein Gilles, *Une affaire de discipline. L'éducation physique en France et en Europe (1970-2000)*, éditions revue EPS, Paris, 2003.
- Maccario Bernard, *Théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie des APS*, éditions Vigot, Paris, 1982.
- Membres du collectif d'animation des Rencontres de Montpellier organisées par l'AE-EPS, *Sports co en milieu scolaire. Des stages amicale au nouveau BAC*, Edition AE-EPS, Le Plessis-Robinson 1984.
- Nérin J.-Y., *Les instructions officielles et l'EPS au XX<sup>ème</sup> siècle*, Dossiers EPS n° 44, éditions revue EPS, 1999.
- SNEP, *L'éducation physique et la réussite de tous*. Actes du colloque « l'éducation physique à l'éducation nationale », Edition SNEP, Paris, 1982.
- SNEP, *L'évaluation en EPS*, éditions SNEP, Paris 1984.
- Revue Enseigner l'EPS, *30 ans d'EPS à l'EN... et alors?* N° double 254-255 septembre 2001.